

CAI du 5 janvier 2023

L'amoxicilline et l'amoxicilline –acide-clavulanique sont en pénurie actuellement.

La situation pour l'hôpital est actuellement moins préoccupante qu'en ville. Cependant, des difficultés pourraient survenir également à court terme à l'hôpital.

Vous pouvez être également interpellés par des patients qui ont des difficultés à obtenir d'autres molécules: la pristinamycine, les macrolides, bactrim et la levofloxacine *per os* car il existe également des tensions d'approvisionnement voire des ruptures de stocks en ville pour ces molécules.

- 1) Concernant l'amoxicilline IV :** une rupture de stock est présente en ville mais pas l'hôpital → maintenir l'utilisation de cette antibiotique dans les indications habituelles.

Possibilité d'administrer la Pénicilline G IV pour le traitement des dermo-hypodermes non nécrosantes bactériennes ou les endocardites à germe sensible.

Pour les sorties à domicile avec de l'amoxicilline IV : les formulations 2 grammes sont rétrocédables.

Les traitements des infections sévères par l'amoxicilline n'est donc pas impactée pour l'instant. Pas de nécessité de réduire les indications de l'Amoxicilline IV dans l'immédiat.

- 2) Augmentin IV : pas de rupture**

- 3) Concernant l'amoxicilline *per os* et l'augmentin *per os*:**

Pas de difficulté pour l'instant à l'hôpital.

Pénurie/rupture de stock en ville.

➔ **Les patients sortants à domicile avec une prescription risquent de ne pas trouver les antibiotiques prescrits.**

➔ **Nous vous proposons** dans un premier temps, **d'anticiper la sortie du patient** avec l'aide si besoin des **externes de pharmacie en 5^{ème} année** de joindre la pharmacie habituelle du patient pour vérifier la disponibilité (proposition de démarche ci-dessous). **La famille des patients** peut être également sollicitée pour anticiper les sorties.

Voici les services où il y aura des étudiants de 5^{ème} année de pharmacie à partir de ce lundi 9 janvier 2023 : Cardio B1, Cardio B2, Rhumato, Med interne GM , MIR, Néphrologie, MIT, Psychiatrie, Pédiatrie, Hépatogastro, Hémato, Onco dermato, Med inter HE, USLD.

Voici leur mission pour ce contexte de pénurie, en plus des activités pharmaceutiques classiques (conciliation médicamenteuse, pré analyse des prescriptions, déclaration de PV, réponses aux questions diverses, ...) :

- 1- Les médecins ou internes contactent les externes en pharmacie dans leur service pour une prescription de sortie qui contient un antibiotique critique.
- 2- L'externe regarde sur la liste des ruptures si en cours de rupture en ville
- 3- Si oui, l'externe voit avec le médecin l'indication + posologie + durée prévue et la 2^{ème} ligne d'emblée si 1^{ère} ligne indisponible au téléphone dans la pharmacie de ville (*exemple : dermohypodermite : amox, 2^{ème} intention pristinamycine par exemple*)
- 4- L'externe va à la rencontre du patient pour connaître sa pharmacie habituelle
- 5- L'externe appelle la pharmacie pour connaître la dispo de la 1^{ère} ligne ou de la 2^{ème} ligne (si 1^{ère} ligne indisponible) + leur numéro de fax
- 6- L'externe revient auprès du médecin pour l'informer

7- L'externe faxe l'ordonnance concernée à la pharmacie de ville

Un étudiant supplémentaire sera détaché à mi-temps pour aider les autres services sur cette problématique (pneumologie, SMCAU, MPU, ...). Il sera joignable au **62 201** → **disponible de 9h à 17h**. Celui-ci monte dans le service demandeur pour échanger avec les médecins et le patient directement, si les externes en médecine ou autre membre de l'équipe n'ont pas le temps d'appeler et échanger avec la pharmacie de ville.

Afin de faciliter les échanges avec la ville, il serait intéressant dans le listing des professionnels de santé du patient de noter également sa pharmacie habituelle (lors de l'examen d'entrée par les médecins, internes, externes en médecine).

4. Pour le SAU : une réflexion spéciale est nécessaire.

- 4) Dans tous les cas, dans ce contexte particulier, il est nécessaire de prescrire les durées de traitement antibiotique conformément aux recommandations (documents joints). Ces durées de traitement sont sécuritaires pour les patients, au vu des données de la littérature.**

Un nouveau point sera fait dans 14 jours.

N'hésitez pas à revenir vers nous en cas de situation particulière ou à joindre l'astreinte de maladies infectieuses au 51 000.